

Conseil de développement du Pays de Mormal

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Présents :

- M. Courtin
- M. Lemoine
- M. Sénéchal
- M. Brunelle
- M. Guffroy

Excusés :

- M. Deljehier
- M. Carli
- M. Lamy

La réunion débute à 17h20.

1. Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre 2022 durant laquelle le conseil de développement a été présenté

M. Guffroy annonce que la réunion du Conseil communautaire durant laquelle il devait présenter les travaux du Conseil de développement a été reportée du 14 au 15 décembre 2022. Ne pouvant y participer, la présentation est une nouvelle fois remise à une date ultérieure.

2. Réflexion autour de la révision de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois

M. Guffroy présente le sujet de la révision de la charte du Parc naturel régional de l'Avesnois. M. Brunelle prend la parole et présente le plan de son intervention. Deux petits films – dont « Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional » sur *Youtube* – sont diffusés afin de présenter le rôle des Parcs naturels régionaux. M. Brunelle explique le mode d'action qui est utilisé pour réviser la charte du Parc régional de l'Avesnois. M. Brunelle rappelle que les Parcs n'ont pas de compétences mais uniquement des missions.

Une discussion s'engage sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et les 10 % de protection forte au niveau de la biodiversité. M. Sénéchal s'interroge sur la notion de charte et sur les engagements pour ceux qui la signent. Quelles sont les certitudes sur la réalisation des objectifs ? M. Brunelle rappelle que l'engagement des partenaires du Parc n'est que moral. M. Brunelle prend ensuite l'exemple de l'une des missions de l'ancienne charte sur les haies. Il était prévu que moins de 5 % de haies soient retirées sur la période. Finalement, seuls 3,4 % de haies ont été perdues et l'objectif est donc atteint. M. Brunelle rappelle ensuite qu'il est nécessaire de travailler avec tout le monde, y compris des élus politiques, ce qui implique des compromis. Il explique également la manière dont l'avis des Parcs est pris en compte. M. Courtin demande si tous les objectifs de l'ancienne charte ont été réalisés. M. Brunelle répond que non et prend pour exemple l'agriculture biologique : l'objectif était de 30 %. Or nous sommes à 11 % sur le territoire du Parc, mais contre 3 % pour les Hauts-de-France. De la même manière, il était prévu qu'il n'y ait pas moins de 50 % de la S.A.U. qui restent en herbe. Nous sommes arrivés à 46 %. Un dernier exemple est exposé sur la filière bois énergie.

M. Brunelle expose ensuite le calendrier de la révision de la charte du Parc. 145 communes sont concernées. Après la phase préparatoire, nous sommes actuellement – entre mars 2022 et septembre 2023 – dans la phase d’élaboration du projet de charte. M. Courtin demande si une mutualisation des idées avec les autres Parcs est réalisée. M. Brunelle explique qu’il y a bien un partage d’idées et que ce genre de chose sera inséré dans la future charte du Parc.

M. Sénéchal explique avoir participé à l’atelier *Préserver, restaurer et gérer des patrimoines naturels de qualité et assurer leurs fonctions pour la biodiversité* et estime que derrière certains intitulés comme celui-là se cache une autre réalité, celle de moins dégrader. Pourquoi ne pas être plus ambitieux et fixer des objectifs de 100 % de préservation, notamment en ce qui concerne les haies ? M. Brunelle demande alors comment faire ? M. Lemoine explique qu’il faut entamer une discussion entre tous les partenaires. M. Brunelle rappelle que lorsque la dernière charte a été élaborée, nous sortions d’une période au cours de laquelle de très nombreux linéaires de haies avaient été arrachés. Les objectifs de l’ancienne charte ont tenu compte de ce contexte et de nombreuses haies ont été protégées. M. Sénéchal estime qu’il faudrait tout de même aller plus loin et cesser de chercher sans cesse le compromis. M. Brunelle explique que le Parc est dans l’obligation de fixer des objectifs réalistes sinon les élus se retireront.

M. Lemoine demande si les collectifs, comme *Ensemble pour le climat*, peuvent prendre une place dans la concertation ? M. Brunelle explique qu’un collectif de 40 citoyens sera mobilisé une fois par mois pour donner son avis sur des sujets divers. M. Guffroy et M. Sénéchal demandent comment ces propositions seront inscrites sur la charte du Parc ? M. Brunelle explique que ce sont les élus votent et choisissent en dernier ressort.

M. Lemoine demande par qui le Parc est accompagné. M. Brunelle explique qu’il y a *Odysée* qui aide le Parc d’un point de vue logistique. M. Lemoine demande si un temps de concertation pourrait être organisé entre différents acteurs intermédiaires, comme le Conseil de développement, avant la rédaction de la charte ? M. Brunelle annonce qu’il invitera le Conseil de développement, ainsi que d’autres acteurs. Le Conseil de développement pourrait intervenir au mois de février.

Une discussion s’engage sur les procédures administratives complexes à mettre en œuvre dans les cas d’infractions constatées par des citoyens.

M. Guffroy demande comment le Conseil de développement peut intervenir pour aider à l’élaboration de la charte. M. Brunelle explique qu’il peut revenir une fois pour travailler sur des orientations ou bien les membres du Conseil de développement pourraient participer à une journée de travail pour l’écriture des mesures. Les deux possibilités sont retenues par les membres du Conseil de développement présents.

La séance se clos à 19 heures.

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion : mercredi 29 mars 2023 à 18 heures CCPM Le Quesnoy</p>
